



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°12-2023-340

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture Aveyron / Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

12-2023-11-24-00003 - Arrêté préfectoral abrogeant l'arrêté de mise en demeure n°12-2023-07-28-00005 du 28 juillet 2023 concernant la société NEOBAIE pour l'établissement qu'elle exploite sur le territoire de la commune de La Capelle-Bleys (2 pages)

Page 3

12-2023-11-24-00004 - Arrêté préfectoral portant levée de mise en demeure à l'encontre de la EURL ARTISANS DE LA PIERRE dont le siège social est situé lieu dit « L'Hôpital » 12200 ST REMY pour l'exploitation de la carrière située lieu-dit « Mauriac » commune de Villeneuve d'Aveyron 12260 (2 pages)

Page 6

Préfecture Aveyron

12-2023-11-24-00003

Arrêté préfectoral abrogeant l'arrêté de mise en
demeure n°12-2023-07-28-00005 du 28 juillet
2023 concernant la société NEOBAIE pour
l'établissement qu'elle exploite sur le territoire
de la commune de La Capelle-Bleys



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Occitanie**

Unité inter-départementale Tarn-Aveyron

Arrêté préfectoral n° _____ du 24 novembre 2023
abrogeant l'arrêté de mise en demeure n°12-2023-07-28-00005 du 28 juillet 2023
concernant la société **NEOBAIE pour l'établissement qu'elle exploite sur le territoire de la
commune de La Capelle-Bleys**

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 5 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI en qualité de préfet de l'Aveyron ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 12-2023-09-18-00001 du 18 septembre 2023 portant délégation de signature à Madame Véronique ORTET, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;
- VU** la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'environnement ;
- VU** la télé-déclaration du dossier n° A-3-NOAM2JWJG, en date du 17 novembre 2023, pour la demande de déclaration ICPE sous la rubrique 2661-2 pour les activités de l'établissement NEOBAIE sur la commune de La Capelle-Bleys ;

CONSIDÉRANT que les prescriptions édictées par l'arrêté préfectoral n°12-2023-07-28-00005 du 28 juillet 2023 sont respectées ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture du département de l'Aveyron ;

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9

1/2

- A R R E T E -

Article 1^{er}:

L'arrêté préfectoral de mise en demeure n°12-2023-07-28-00005 du 28 juillet 2023 est abrogé.

Article 2 : Exécution

La Secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, le Maire de la commune de La Capelle-Bleys, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société NEOBAIE et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 24 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale

Véronique ORTET

Préfecture Aveyron

12-2023-11-24-00004

Arrêté préfectoral portant levée de mise en demeure à l'encontre de la EURL ARTISANS DE LA PIERRE dont le siège social est situé lieu dit « L'Hôpital » 12200 ST REMY pour l'exploitation de la carrière située lieu-dit « Mauriac » commune de Villeneuve d Aveyron 12260



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Arrêté n°

du 24 novembre 2023

OBJET : Levée de mise en demeure à l'encontre de la EURL ARTISANS DE LA PIERRE dont le siège social est situé lieu dit « L'Hôpital » 12200 ST REMY pour l'exploitation de la carrière située lieu-dit « Mauriac » commune de Villeneuve d'Aveyron 12260

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières ;
- Vu** le décret du 5 octobre 2022, portant nomination du Préfet de l'Aveyron, M.CHARLES GIUSTI ;
- Vu** l'arrêté du 18 septembre 2023 portant délégation de signature à Mme Véronique ORTET, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 12-2022-12-21-00001 du 21 décembre 2022 mettant en demeure la EURL ARTISANS DE LA PIERRE, de respecter les dispositions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 01 juin 1992,
- Vu** les éléments de régularisation administrative déposés par l'exploitant EURL ARTISANS DE LA PIERRE en date du 13 novembre 2023, répondant aux exigences de l'arrêté de mise en demeure du 21 décembre 2022,

Considérant que la EURL ARTISANS DE LA PIERRE a satisfait aux exigences de l'arrêté de mise en demeure susvisé et qu'en conséquence il y a lieu de lever cette mise en demeure ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aveyron :

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté préfectoral n° 12-2022-12-21-00001 du 21 décembre 2022 mettant en demeure la société EURL ARTISANS DE LA PIERRE de respecter les dispositions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 01 juin 1992 par la régularisation de sa situation administrative est abrogé à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 – La secrétaire générale de la Préfecture de l'Aveyron, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à la société EURL ARTISANS DE LA PIERRE . Une copie sera adressée au maire de Villeneuve d'Aveyron .

Fait à Rodez, le 24 novembre 2023

Pour le Préfet par délégation,
La secrétaire générale

Véronique ORTET